

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2017)
Heft: 2

Artikel: Marché de renouvelables
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-681963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MARCHÉ DES RENOUVELABLES

A l'avenir, les producteurs de courant renouvelable devront mieux s'intégrer au marché. L'entreprise Fleco Power démontre le fonctionnement de sa centrale électrique virtuelle.

Les installations au biogaz ont un avantage important par rapport aux éoliennes ou aux installations photovoltaïques: elles disposent de capacités de stockage de gaz qui les rendent plus flexibles et intéressantes pour une production adaptée aux besoins. «Le modèle actuel de rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) n'offre pas de recettes supplémentaires aux producteurs d'énergie renouvelable s'ils injectent leur courant dans le réseau selon les besoins», explique Urs Zahnd, directeur de l'entreprise Fleco Power AG.

Utiliser la flexibilité

Depuis plusieurs années déjà, la coopérative Ökostrom Schweiz, société mère de Fleco Power, estime que l'utilisation de la flexibilité des installations de méthanisation devrait être optimisée. Compte tenu des conditions-cadres actuelles, les petites installations peinent à agir elles-mêmes sur le marché. «Cela devient économiquement intéressant lorsqu'on regroupe les potentiels d'un grand nombre d'installations au biogaz et qu'on les exploite en commun grâce à une centrale électrique virtuelle»,

précise Stefan Mutzner, directeur d'Ökostrom Schweiz et président du conseil d'administration de Fleco Power.

Lancement du projet pilote

Ökostrom Schweiz a fondé en avril 2015 sa filiale Fleco Power et lancé un projet pilote soutenu par l'OFEN avec des installations au biogaz de toute la Suisse. Ces installations sont pilotées par la centrale électrique virtuelle de Fleco Power avec son siège à Winterthour. Plus de 90 installations (en plus des installations au biogaz, des installations PV et de petites centrales hydroélectriques) avec une puissance nominale d'environ 30 mégawatts sont désormais intégrées dans le réseau de Fleco Power. L'intégration d'éoliennes est en outre planifiée.

«Nous nous sommes implantés dans le marché d'énergie de réglage et nous proposons nos services à Swissgrid», commente Urs Zahnd. Cela signifie que Fleco Power intervient lorsque des irrégularités du réseau apparaissent. «En été par exemple, Swissgrid utilise notre énergie de réglage

si le réseau est saturé ou en cas d'événements météorologiques imprévisibles», déclare Urs Zahnd. Fleco Power offre de la puissance de réglage tertiaire négative: elle réduit l'injection de ses installations de méthanisation lors de surcapacités dans le réseau pour le délester. Les installations continuent de produire du gaz qui sera stocké temporairement dans l'installation disponible.

Future commercialisation directe

Les exploitants des installations au biogaz sont rétribués parce qu'ils mettent à disposition la flexibilité de leur installation et lorsqu'ils réduisent leur injection en cas de surcapacités dans le réseau. Cependant, Urs Zahnd relativise: «La participation au marché d'énergie de réglage représente certes une source de revenus supplémentaire, mais sur le plan financier, elle n'est pas comprise comme un remplacement du modèle actuel de RPC.»

A l'avenir, Urs Zahnd prévoit un autre modèle économique que Fleco Power veut également offrir à ses clients. «La Stratégie énergétique 2050 prévoit la commercialisation directe pour les producteurs d'énergies renouvelables. La RPC sera alors remplacée par une rétribution de l'injection.» Si avec la RPC des prix fixes de réinjection sont actuellement versés, la commercialisation directe préconise une indemnisation en fonction du moment de production. Dans le nouveau modèle, les rétributions globales resteront probablement quasi identiques. Celui qui adaptera sa production aux besoins pourra réaliser un revenu supplémentaire. «Cela doit inciter les exploitants à contribuer à la stabilité du réseau», affirme Urs Zahnd. L'introduction de la commercialisation directe dépendra de la votation populaire éventuelle sur la Stratégie énergétique 2050. (his)



Source: Fleco Power